

l'industrie du pays de réaliser l'expansion qu'elle connaît maintenant. Et, histoire de faire plaisir à nos amis de l'opposition qui aiment citer des auteurs littéraires,—peut-être mon honorable ami de Hull (M. Caron) pourrait-il me suggérer quelques auteurs de sa circonscription,—je vais leur citer Michelet qui disait, à propos de la révolution:

Vous qui pleurez sur les causes de la révolution, versez aussi quelques larmes sur les causes qui l'ont engendrée.

Le chômage a été engendré par le parti libéral et je lui demanderais de verser quelques larmes et d'approuver le crédit que le gouvernement conservateur lui réclame actuellement.

(Traduction)

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, c'est un peu à regret que j'interromps ce petit jeu amusant de la pelle qui se moque du fourgon. Cependant, je veux m'en tenir aujourd'hui à la question présentement à l'étude. Il serait bon de commencer, je crois, par la déclaration du ministre qu'on trouve à la page 1068 du *hansard* du vendredi 13 février:

Je ne pense pas avoir rien à ajouter pour le moment si ce n'est que c'est une initiative à laquelle le gouvernement fédéral n'avait jamais participé auparavant.

Je n'ai pas voulu relever tout le *hansard* afin de vérifier cette déclaration. J'imagine seulement qu'elle est vraie, parce qu'aucun membre de l'opposition officielle qui a parlé jusqu'ici ne l'a nié. Je veux féliciter le ministre pour cela. C'est une preuve qu'il a compris qu'il existe une situation qui mérite qu'on s'en occupe, contrairement à l'attitude de plusieurs de ses collègues. Cela démontre aussi qu'il est désireux d'aller de l'avant et de chercher à accomplir des choses que le gouvernement du Canada n'a jamais tentées précédemment.

Je crois que nous devrions porter une attention spéciale à ce programme qu'il a lancé et voir ce qu'il vaut, ce qu'il fait en vue de régler la situation, s'il faudrait l'améliorer ou l'étendre ou s'il ne serait pas mieux, de fait, dans l'intérêt de tous, d'y substituer autre chose.

Monsieur le président, il semble exister une certaine confusion chez les diverses municipalités du Canada au sujet de ce programme. La raison en est facile à voir. La lettre primitive que le ministre a envoyée aux divers premiers ministres provinciaux renferme à la page 2, à l'article "modalités de l'offre", ce qui suit:

Le gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du plan par le gouvernement provincial, remboursera à chaque municipalité la moitié du coût direct des salaires payés par la municipalité ou ses entrepreneurs ou sous-entrepreneurs

durant la période allant du 1^{er} décembre 1958 au 30 avril 1959.

Cependant, à la page 3, à l'article n° 7, on dit:

Les salaires des employés à l'année longue des municipalités ne seront pas compris dans le coût direct des salaires...

A mon avis, c'est un article assez important, et je crois que c'est peut-être l'une des principales raisons de la confusion créée dans l'esprit des divers fonctionnaires municipaux à l'égard de ce plan.

Je me rappelle très bien, monsieur le président, que l'annonce de ce programme à grand renfort de publicité a d'abord donné très nettement l'impression que le gouvernement fédéral se chargeait de la moitié du coût de ces entreprises. Je conviens que le gouvernement n'a jamais dit cela, mais telle est bien l'impression qu'il a créée. Les municipalités ont certes accueilli la nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme. Mais, lorsqu'elles ont examiné de plus près les modalités de la proposition, elles ont vite constaté qu'il ne s'agissait pas de cela du tout. Au lieu de trouver la confirmation de leur première impression, savoir que le gouvernement fédéral allait assumer la moitié des frais, elles ont découvert que la moitié dont se chargeait le gouvernement fédéral se limitait au coût de la main-d'œuvre, et seulement à la main-d'œuvre qui n'était pas régulièrement employée par les municipalités.

Dans la déclaration que le ministre a faite l'autre jour, page 1067 du *hansard*, nous trouvons la même chose:

Le gouvernement fédéral participait à ce programme en payant la moitié de tous les salaires versés pour les projets qui ne seraient pas normalement entrepris en hiver.

Dans la même lettre que le ministre a envoyée aux premiers ministres des provinces, à l'article n° 4, en page 3, il déclare:

Le plus grand nombre de ceux qui seront employés en vertu de ce programme devront être sans emploi au moment où ils seront engagés.

Je suppose que ce programme vise à fournir des emplois, et partant des salaires, à ceux qui en ont le plus besoin. Mais lorsque je me suis informé auprès de divers fonctionnaires municipaux de la région de Timmins, ils m'ont dit,—et ils se sont apparemment trompés, car cela se trouve assurément dans cette lettre ou directive,—qu'ils avaient l'impression que les seules personnes qui pourraient obtenir ces emplois étaient les sans-travail qui n'avaient plus droit à aucune prestation d'assurance-chômage. Je le répète, ils ont pu se tromper. De deux choses l'une, ou ceux qui m'ont renseigné se trompaient ou bien les gens qui ont renseigné le ministre étaient dans l'erreur.